



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 MARS 2016 à 18 h 30 à la Mairie

### Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil seize, le 31 mars, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

**Présents :** ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, GARIN Sylvestre, GUILLON-CURIEN Christine, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

**Excusés, absents :**

**Secrétaire de séance :** GROSJEAN-BRUNNER Agnès

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 15 mars 2016
2. Vote Comptes administratifs eau et commune 2015
3. Vote comptes de gestion eau et commune 2015 du Trésorier
4. Affectation des résultats 2015
5. Taxes communales 2016
6. Vote budgets primitifs eau et commune 2016
7. Subventions communales 2016
8. Tarif salle des fêtes associations hors commune
9. Convention Jennif' Air
10. Compteurs Linky
11. Questions diverses

#### 1) Approbation du compte rendu du 15 mars 2016

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars est adopté à 10 voix pour et 1 abstention (Gabriel Lagier, absent)

#### 2, 3, 4) Vote Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat eau et commune 2015

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2015.

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>+ 123 545.09 €</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 109 726.33 €</b>

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif, à 10 voix pour, le compte de gestion et les résultats de clôture à l'unanimité, décide de reporter et d'affecter les résultats en 2016 comme suit :

<b>Compte 002 : excédent fonctionnement reporté</b>	<b>+ 43 718 €</b>
<b>Compte 001 : déficit investissement reporté</b>	<b>- 109 727 €</b>

<b>Affectation du résultat 1068</b>	<b>+ 79 827 € (au vu des RAR 2015 de 29 900 €)</b>
-------------------------------------	--

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion du perceuteur pour l'année 2015 pour l'eau et l'assainissement.

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

### Budget eau et assainissement

<b>Excédent exploitation</b>	<b>+ 53 580.68 €</b>
<b>Excédent investissement</b>	<b>+ 52 105.61 €</b>

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif à 10 voix pour, le compte de gestion et les résultats de clôture à l'unanimité et décide de reporter et d'affecter les résultats en 2016 comme suit

<b>Compte 002 : excédent fonctionnement reporté</b>	<b>+ 52 105 €</b>
<b>Compte 001 : excédent investissement reporté</b>	<b>+ 53 580 €</b>

### 5) Taxe communales pour 2016 :

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2016, sans augmentation comme suit :

	2015	2016
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10.57 %</b>	<b>10.57 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>14.67 %</b>	<b>14.67 %</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>68.54 %</b>	<b>68.54 %</b>
<b>CFE</b>	<b>19.80 %</b>	<b>19.80 %</b>

### 6) Vote budget principal et budget de l'eau et assainissement 2016 :

Michel Maraval présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2016

#### Le budget principal 2016 s'équilibre comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	<b>423 963 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>218 472 €</b>
<b>Total</b>	<b>642 435 €</b>

#### Le budget eau et assainissement 2016 s'équilibre comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	<b>100 986 €</b>
<b>Section investissement</b>	<b>119 203 €</b>
<b>Total</b>	<b>220 189 €</b>

Le Conseil approuve les budgets 2016 à 11 voix pour.

### 7) Subventions communales 2016 :

Le Conseil décide d'allouer aux associations les subventions pour 2016 comme suit :

- ADMR	300 €	Pour 11
- Association parents d'élèves	300 €	Pour 11
- Association de gym « si on bougeait »	220 €	Pour 11
- RAM (radio Alpine Meilleure)	100 €	Pour 11
- A tout chœur (chorale)	350 €	Pour 11
- Ski club de Réallon	160 €	Pour 11
- Ski et Nature	280 €	Pour 11
- Apuysculture	140 €	Pour 10 (1 abst : Christine Curien)
- AICA La Diane	150 €	Pour 11

D'autres demandes de subvention seront soumises au vote au prochain Conseil Municipal.

### **8) Tarif salle des fêtes pour les Associations hors commune :**

Décision reportée au prochain Conseil Municipal.

### **9) Convention Jennif'Air :**

Valérie Rossi expose au Conseil qu'il convient de s'interroger sur la possibilité de résilier la convention qui lie la commune à Jennif'Air Parapente au vu des travaux de RTE.

Considérant que les parcelles conventionnées avec l'école de parapente pour le décollage et l'atterrissage ne sont pas concernées pour l'instant par ces travaux et après avoir pris connaissance des entretiens qui ont eu lieu entre Jennif'Air et RTE il n'est pas nécessaire à ce jour de résilier cette convention. L'école de parapente sera informée directement par l'entreprise du début des travaux. Elle décidera alors de l'opportunité de maintenir les vols ou pas, pour des raisons de sécurité.

### **10) Compteurs Linky :**

Valérie Rossi propose de reporter cette délibération en attendant d'avoir plus d'informations. Le Conseil accepte.

### **11) Questions diverses :**

- Fête du village : elle aura lieu le 24 juillet prochain, une réunion sera programmée pour l'organisation - -  
 - Vernissage exposition de la bibliothèque sur les 10 mots de la Francophonie, le 2 avril prochain : Michel Maraval et Patrick Gandelli seront présents.

Séance levée à 20 h 15

Valérie ROSSI, Maire